AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont, que le conseil de l'arrondissement d'Outremont a adopté, à la séance ordinaire du 3 décembre 2024, les ordonnances suivantes :

ORDONNANCES ADOPTÉES LE 3 DÉCEMBRE 2024 :

OCA24 16 0300

Autorisant, conformément aux dispositions du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171), le conseil autorise la fermeture partielle de la partie du boulevard Dollard, entre les avenues Van Horne et Lajoie pour la période comprise entre la semaine du 21 décembre 2024 à la semaine du 19 avril 2025.

Les tronçons visés sont les suivants :

- Côté est du boulevard Dollard entre le 2e terre-plein au sud de l'avenue Van Horne et l'avenue Lajoie;
- Côté ouest du boulevard Dollard entre le 2e terre-plein au sud de l'avenue Van Horne et l'entrée du stationnement intérieur au nord de l'avenue Lajoie.

OCA24 16 0301

POUR L'ÉVÉNEMENT « ALLUMAGE MENORAH ET RASSEMBLEMENT CITOYEN »

Conformément aux dispositions du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), le conseil autorise la tenue de l'événement « **Allumage Menorah et rassemblement citoyen** » organisé par l'organisme Les Amis de la rue Hutchison, le 29 décembre 2024, de 16 H à 17 H 30, qui se déroulera dans l'espace public et sur le trottoir situé devant le Centre Communautaire Intergénérationnel (CCI).

POUR L'ÉVÉNEMENT « MARIAGE RABBINIQUE ET PARADE DU GRAND RABBIN »

Conformément aux dispositions du Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux (AO-204), le conseil autorise la tenue de l'événement « **Mariage rabbinique et parade du Grand Rabbin** » qui se tiendront les mercredi 15 janvier et samedi 18 janvier 2025 sur les avenues suivantes :

- Avenue Durocher, entre les avenues Van Horne et Lajoie – le 15 janvier 2025 de 16 H à 20 H;
- Avenue Durocher, entre l'avenue Van Horne et le cul-de-sac au nord de Van Horne – le 15 janvier 2025 de 12 H à 0 H;
- Avenue Van Horne, entre les avenues Hutchison et Querbes – le 15 janvier 2025, de 18 H à 20 H;
- Avenue Durocher, entre les avenues Van Horne et Lajoie – le 18 janvier 2025 de 18 H à 19 H;
- Avenue Van Horne, entre les avenues Hutchison et Querbes – le 18 janvier 2025, de 22 H à 0 H.

OCA24 16 0302

POUR L'ÉVÉNEMENT « FOULÉE DANS LES PARCS »

Conformément aux articles 17.1, 17.2 et 18.12 du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (1171), le conseil autorise, dans le cadre de l'événement « **La Foulée dans les parcs 2025** » organisé par l'organisme Outremont en famille, la fermeture à la circulation automobile sur les rues suivantes de 7 H à 12 H 30 ainsi qu'une interdiction de stationner sur ces mêmes tronçons de 23 H 59 le samedi 14 juin à 12 H 30 le 15 juin 2025 :

- Avenue Durocher, entre les avenues Bernard et Laurier;
- Avenue Querbes, entre les avenues Fairmount et Lajoie;

- Avenue De L'Épée, entre les avenues Bernard et Laurier;
- Avenue Bloomfield, entre les avenues Laurier et Lajoie;
- Avenue Champagneur, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
- Avenue Outremont, entre l'avenue Van Horne et le Chemin de la Côte-Ste-Catherine;
- Avenue Wiseman, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
- Avenue Stuart, entre les avenues St-Viateur et Lajoie;
- Avenue Dollard, entre l'avenue Lajoie et la limite Sud;
- Avenue McEachran, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- Avenue Davaar, entre les avenues Bernard et Lajoie;
- Avenue Rockland, entre les avenues Bernard et Van Horne;
- Avenue Antonine-Maillet, entre les avenues Lajoie et Van Horne;
- Avenue Hartland, entre les avenues Kelvin et Van Horne;
- Avenue Ainslie, entre l'avenue Kelvin et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
- Avenue Lajoie, entre les avenues Dunlop et Davaar;
- Avenue Bernard, entre les avenues Hutchison et Rockland;
- Avenue St-Viateur, entre les avenues Hutchison et Wiseman;
- Avenue Elmwood, entre les avenues Outremont et Querbes;
- Avenue Fairmount, entre les avenues Bloomfield et Hutchison;
- Avenue McDougall, entre le Chemin de la Côte Ste-Catherine et l'avenue Elmwood.

OCA24 16 0303

Autorisant l'entrepreneur SIDCAN à effectuer des coulées de béton pour l'immeuble situé au 6300, rue Hutchison, après 18 H les jours de semaine si nécessaire, deux (2) fois par semaine entre les mois de février et avril 2025 puis trois (3) fois par semaine entre les mois de mai à août 2025, excluant les jours fériés, le tout conformément aux articles 15, paragraphe 2° et 51, paragraphe 4° du *Règlement sur les nuisances et la propreté* (AO-637) et à la condition que les perturbations sonores soient maintenues au minimum.

Montréal, le 12 décembre 2024

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate